

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 15 MARS 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33  
Quorum : 17

**PRÉSENTS :**

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :**

Monsieur DEROUBAIX (à Monsieur de BOISSIEU), Madame BRISSEZ (à Madame PETIT), Monsieur RIBIÈRE (à Madame SONNERY), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR),

**EXCUSÉE :** Madame ARBORE

**ABSENTS :** Madame ARENA, Monsieur KARTAL, Madame PONCET

\_\_\_\_\_  
Monsieur Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.  
\_\_\_\_\_

**2024.01.37**

**VALORISATION DE LA PRATIQUE SPORTIVE AVEC LA MISSION  
LOCALE JEUNES**

(Rapporteur : Liliane FALCON)

Nomenclature : 4.1 : Personnels titulaires de la FPT – Autres actes des collectivités

La Mission Locale Jeunes est soutenue depuis 2015 au travers de l'appel à projets Politique de la Ville pour son projet « Gère ton avenir ». Ce projet s'insère dans un partenariat plus large avec la Mission Locale Jeunes, partenaire jeunesse fort du territoire.

Au sein de l'action « Gère ton avenir », le sport est utilisé comme vecteur d'insertion socio-professionnel (valeurs du dépassement de soi, cohésion d'équipe, confiance en soi, goût de l'effort ...).

Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20240315-DEL\_2024\_01\_37-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2024  
Date de réception préfecture : 19/03/2024

Ce projet est construit dans un partenariat très étroit avec les services de la Ville, notamment via une Convention pluriannuelle d'objectifs. De ce fait, il est proposé de mettre à disposition gratuitement un éducateur sportif pour 9 demi-journées d'encadrement sportif maximum.

La Commission Municipale Jeunesse, lors de sa séance en date du **12 mars 2024** a émis un avis favorable.

Daniel GUEUR ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE VALIDER** la convention de mise à disposition dans le cadre du « Projet Gère ton avenir » en lien avec la Mission Locale Jeunes ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention, jointe en annexe, et tous documents afférents à ce dossier et les éventuels avenants.

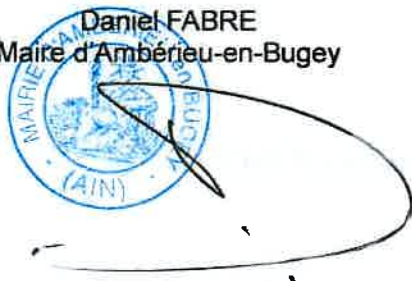
Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le

**22 MARS 2024**

Daniel FABRE  
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

A blue ink signature of Daniel Fabre, written over a circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey (AIN).

Jean-Marc RIGAUD  
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Jean-Marc Rigaud, written over a circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey (AIN).

Accusé de réception en préfecture  
001-210100046-20240315-DEL\_2024\_01\_37-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2024  
Date de réception préfecture : 19/03/2024